

Le service public comme alternative à l'« Union de l'Énergie » promue par la Commission européenne

L'analyse de deux cas touchant au développement de ce que la Commission européenne a baptisé « Union de l'énergie » nous permet de conclure que le maintien du service public de l'énergie est une meilleure alternative que cette Union de l'Énergie.

1. Les Projets d'infrastructures énergétiques

Le développement d'un projet d'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne a suscité une large interrogation sur le bien-fondé de ce projet.

En effet le projet du Golfe de Gascogne n'a aucune des justifications annoncées : la production électrique de l'Espagne comme celle de la France sont suffisantes pour leurs propres consommations nationales. Seule une obligation promue par l'Europe, à savoir instaurer une interconnexion obligatoire entre les pays partenaires de l'Union à hauteur de 10% des productions nationales d'ici à 2020 pour des raisons de coopération en cas de nécessité pourrait être compréhensible. Mais, comme démontré par le CADE lors de la concertation préalable¹ la France remplit déjà l'objectif de 10% d'interconnexions eu sein de la Communauté européenne et les échanges avec l'Espagne sont à l'avantage de la France.

Cette interconnexion « obligatoire » doit passer à 20% d'ici à 2030 alors que la réflexion politique pousse à la réduction de la consommation énergétique.

Mais le projet du Golfe de Gascogne n'est l'un des 173 projets d'infrastructures énergétiques (PCIs) qui ont été retenus en 2015 pour mettre en place cette Union pour l'Énergie, dont la majorité est relative à l'électricité, 7 sur le pétrole et 3 sur les compteurs communicants.

Alors pourquoi imposer à la production énergétique française, largement autonome, l'amplification de ces interconnexions, la plupart existantes déjà pour constituer les 10% obligatoires ?

N'est-ce qu'un intérêt financier tiré de la revente de notre production électrique ? Est-ce la seule raison pour le déploiement de ces « European smart grids » ?

¹ <http://www.cade-environnement.org/?s=golfe+de+gascogne>

2. Le déploiement du compteur Linky

Le déploiement des compteurs électriques Linky avec des méthodes musclées, adossé à tout un ensemble de mensonges sur leur intérêt² et sur leur objectif³, constitue la périphérie de ces vastes smart grids européens en cours de développement.

Son déploiement s'est d'ailleurs accompagné du changement de dénomination d'ERDF et la perte de son qualificatif de français, tandis que le Président de son directoire insistait sur le fait qu'Enedis devenait maintenant un opérateur de Big Data⁴ afin de vendre à l'encan les informations énergétiques des consommateurs français. Ainsi ce compteur allait être également nécessaire pour submerger les consommateurs de propositions alléchantes en matière d'électricité, propositions qui n'ont de service que le temps de la durée du contrat correspondant, contrat qui aura les articles nécessaires à faire évoluer le coût du KWh.

Mais ce compteur allait également être nécessaire pour mettre en œuvre ces effacements diffus de service d'électricité. D'ailleurs le Rapport d'Information⁵ sur l'application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ne cache pas que l'intérêt de ce compteur est de permettre l'effacement diffus c'est à dire de réduire aléatoirement la puissance contractuellement disponible aux consommateurs et ceci jusqu'à un équivalent national de 2 Gigawatts, permettant ainsi de négocier, sur des bourses d'échange d'effacement, la capacité énergétique correspondante.

En allant un peu plus loin, et la vérité venant du monde anglo-saxon aujourd'hui, il faut aussi s'attendre à ce que ce compteur puisse permettre de faire varier le prix du KWh sur une base horaire, suivant le cours auquel le producteur l'achète. C'est ce que nous prédit Scottish Power⁶.

3. Réflexion

Mettant en perspective ces deux démarches apparemment indépendantes il apparaissait alors clairement qu'elles allaient concourir à la remise en cause la notion de service public tout en nous obligeant à offrir une partie de nos capacités énergétiques.

4. Privatisation de la production d'électricité hydraulique

Puis une réflexion, submergée par l'excitation médiatique, est revenue à la surface.

² <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>

³ <https://publications.parliament.uk/pa/cm201617/cmselect/cmsctech/161/161.pdf>

⁴ <http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-operateur-de-big-data/>

⁵ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4157.asp>

⁶ <https://www.telegraph.co.uk/news/2018/07/30/smart-meters-will-let-companies-change-cost-electricity-every/>

La décision du gouvernement, au début de cette année, de brader sur l'autel de la Commission européenne les centrales hydrauliques françaises ne participe-t-elle pas à cette mise à mort du service public de l'électricité ?

Car ôter à EDF sa production hydraulique, c'est à dire 13 % de la production nationale, mais constituant, aujourd'hui, 70% de sa part d'énergie renouvelable⁷⁸⁹ pour lui imposer de devoir acheter son électricité « verte », c'est aussi offrir les investissements colossaux qui ont été consentis par tous les français à des entités privées qui n'auront comme objectif que la rentabilité annuelle et non un service public.

Ainsi, le consommateur français se verra, par exemple, offrir, par des opérateurs qui auront monnayé par l'entremise d'Enedis et de son Linky ses habitudes énergétiques, de nouveaux contrats, à base d'électricité « verte », ces opérateurs proposant le KWh certainement issu, pour partie, des centrales hydrauliques françaises, autrefois gages de service public d'électricité.

5. Le gaz et l'eau suivent

Cela sera-t-il le cas pour le gaz et l'eau ? À n'en pas douter.

6. L'alternative

L'alternative à cette « Union de l'Énergie » dont les mesures phares annoncent qu'elles permettront de :

- Privilégier l'efficacité énergétique
- Parvenir au premier rang mondial dans le domaine des énergies renouvelables
- Adopter des mesures équitables pour le consommateur (en dernière priorité)

Est, en fait, de maintenir le service public tel qu'il a été conçu, pour lequel nous avons investi une bonne partie de nos impôts et dont on veut, subrepticement, nous déposséder.

L'efficacité énergétique de notre service public d'électricité passe certes par un développement de notre empreinte renouvelable et la réduction de notre consommation, mais ce n'est pas par un abandon de notre service public que nous y parviendrons.

⁷ <http://lvsl.fr/scandale-de-la-privatisation-des-barrages-une-retendue-sur-le-bon-sens>

⁸ <https://blogs.mediapart.fr/jean-claude-meyer-du-18/blog/110418/centrales-hydrauliques-bradees-le-demantellement-industriel-de-la-france-continue>

⁹ <https://blogs.mediapart.fr/bertrand-rouzies/blog/160618/privatisation-des-barrages-francais-un-acte-de-haute-trahison>

C'est à un niveau individuel que l'on peut réduire sa consommation énergétique et un ensemble de moyens et produits existent déjà afin de satisfaire cet objectif sans recourir à un Linky.

Ce n'est certainement pas en renonçant à notre service public pour le remplacer par un service d'intérêt économique général¹⁰ que notre volonté de réduire notre empreinte énergétique dépend.

¹⁰ http://ec.europa.eu/competition/state_aid/overview/public_services_en.html